

## Liberté et responsabilité des journalistes

### L'APCP écrit aux parlementaires à l'occasion du prochain débat sur la protection de la confidentialité des sources



Le Parlement doit prochainement examiner un projet de loi destiné à renforcer la protection de la confidentialité des sources des journalistes. La Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté ce projet le 11 décembre 2013, mais la discussion parlementaire, initialement prévue en février 2014, a été reportée et n'est toujours pas inscrite au calendrier des débats.

L'APCP a toutefois décidé d'écrire aux députés et sénateurs. Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication, avait en effet proposé que l'examen de cette loi soit l'occasion d'un débat sur les moyens d'assurer la responsabilité des médias et des journalistes à l'égard du public, et inscrit l'audit de Marie Sirinelli sur l'éventuelle création d'un conseil de presse dans ce cadre (lettre de mission du 2 décembre 2013, communiqué du 13 février 2014).

Notre association estime que le retard pris pour la discussion du projet de loi n'est pas une bonne nouvelle, la France étant en retard dans ce domaine sur d'autres législations en Europe. Tout ce qui renforce la liberté de l'information est nécessaire. Mais cette liberté ne peut se justifier sans la tout aussi nécessaire responsabilité des journalistes et des éditeurs, qui en est le corollaire dans l'esprit même de nos institutions.

L'APCP a donc écrit aux 925 parlementaires pour leur rappeler ce débat d'importance nationale et leur demander leur sentiment à ce sujet. ■  
(lire page 4 la lettre aux parlementaires)



## Presse écrite

### Un quotidien en grand péril



Pierre Fraidenaich.

Après *France-Soir* et *La Tribune*, sommes-nous en train d'assister à la mort programmée de *Libération*, ce quotidien atypique fondé en 1973 et refondé en 1981 par Serge July ? Ce qui se passe sous nos yeux est déjà un cas d'école et illustre la conviction de certains médias d'information que celle-ci est décidément trop coûteuse et qu'il faut regarder « à côté ». Comme le disait la responsable du groupe Uni-Editions :

« *Quelle place à l'avenir pour le journalisme ? Restreinte* »\*.

**Première étape : les actionnaires** de *Libération* présentent un plan visant à transformer le quotidien de la rue Béranger (Paris 3<sup>e</sup>) en une entreprise culturelle multifonctions, « réseau social et créateur de contenus ». L'ancien garage qui abrite « Libé », propriété de l'un des actionnaires, serait restructuré dans ce sens. La rédaction se mobilise sur le thème « *Nous sommes un journal* », et mène campagne dans les pages du quotidien.

**Deuxième étape : un « directeur opérationnel »** est nommé, c'est Pierre Fraidenaich, journaliste de télévision, n'ayant jamais fait de presse écrite, directeur général d'i>télé de 2008 à 2011, puis chargé des droits sportifs du groupe Canal+. (lire la suite page 3)

\* (voir *Le Bulletin de l'APCP* n° 30, octobre 2013)

## Médias

### Stagnation

La longue période où l'URSS fut dirigée par Leonid Brejnev a été qualifiée par le terme « stagnation ». Le système, incapable de se réformer sur les plans économique, social et politique, se laissa distancer par les pays occidentaux. Lorsque Mikhaïl Gorbatchev voulut redresser la barre après l'épisode Andropov, il était trop tard.

### La comparaison est tentante

lorsqu'on observe la sphère médiatique française, bousculée notamment par la révolution Internet. Dénis de réalité, manque d'imagination et d'innovation, divisions et replis sur soi quand devraient se nouer des solidarités fortes, attentismes frileux et corporatismes renforcés... Les spécialistes les plus avertis ont beau sonner l'alarme, on semble attendre le pire. Comme si seule la tragédie pouvait engendrer le sursaut.

**Il est vrai que notre culture politique** nous conduit à désigner les coupables ailleurs, quel que soit son camp, plutôt qu'à s'allier devant l'adversité, ce qui suppose pragmatisme et souvent compromis.

### Devant des désastres prévisibles

et l'inertie collective des acteurs, le gouvernement peut-il rester l'arme au pied ? Il semble que dans ce domaine aussi, l'attentisme qui a prévalu depuis deux ans perdure. Lorsqu'est arrivée la grande secousse de 2008 pour la presse écrite, l'exécutif d'alors avait pris le taureau par les cornes et organisé des Etats généraux. On ne sent actuellement aucune volonté de ce genre à l'Elysée, Matignon ou rue de Valois.

**Ainsi la demande simple,** corollaire de l'audit de Marie Sirinelli, que nous avons formulée en février – mettre sur pied une conférence de consensus sur la création d'une instance de déontologie – n'a-t-elle reçu aucun début de réponse. Un signe parmi d'autres d'une certaine insouciance. ■ Yves AGNÈS

## Régulation administrative

## Le CSA souhaite toujours contrôler le Web Sur ce sujet aussi une large concertation paraît nécessaire



Les neuf membres du CSA.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel poursuit avec détermination son action pour tenter de contrôler le Web. Le dernier Rapport annuel de l'autorité administrative y fait largement référence. Inquiétudes et doutes commencent à se manifester dans la sphère médiatique, si l'on en croit divers articles récents aux titres éloquentes : « Le CSA doté de super pouvoirs sur le web » (BFM Business), « Le CSA veut un label «site de confiance» pour censurer le Web »

(Numerama), « Le CSA veut-il vraiment réguler Internet ? » (*Télérama*), « Le CSA, gendarme du Net ? » (*Le Figaro*)... En l'absence de toute réflexion d'ensemble, on peut redouter que l'idée du contrôle étatique s'impose.

**Les propositions actuelles** font suite au rapport de Pierre Lescure de mai 2013 sur l'adaptation des politiques culturelles à l'ère numérique. Un projet de loi est en discussion dans les ministères concernés, qui pourrait être présenté dans les mois qui viennent au conseil des ministres. C'est par ce biais que le CSA voudrait élargir sa tutelle aux « services audiovisuels numériques ». Il souhaite en particulier que ceux-ci respectent les règles légales et déontologiques qui s'appliquent aux chaînes de radiotélévision, et propose d'étendre à tous les éditeurs et distributeurs de services l'application de ces règles, par la signature de « conventions », comme dans le cas de l'audiovisuel privé.

**Rassemblant en un seul mode de transport** textes, sons, images fixes et animées, Internet a quasiment effacé les disparités entre presse écrite, radio et télévision. D'autre part, on a maintenant souvent bien du mal à distinguer ce qui est de l'information de ce qui est du « divertissement », le concept d'*infotainment* nous fait mesurer la porosité entre les deux. Dès lors comment définir un service audiovisuel numérique ? Comment séparer une création filmographique d'un documentaire ? Une enquête avec ses compléments vidéo d'un simple article ? Un éditeur de service d'un éditeur d'information ?...

**Il est aujourd'hui illusoire** de vouloir prédire ce que sera l'information, ses modes de production et de diffusion, dans dix ou vingt ans. Mais on peut au moins se poser la question de savoir si nous voulons que l'information, sous toutes ses formes, soit demain contrôlée par un organisme administratif nommé par le pouvoir politique. Peut-on s'autoriser à réfléchir autrement qu'en termes de régulation étatique, sans qu'y participent les professionnels et les citoyens ? Doit-on aller vers plus de démocratie, donc plus de responsabilité partagée, ou vers moins ? Ces questions mériteraient un large débat, avant que la pente naturelle n'impose insidieusement la loi de la facilité. ■ Y. A.

## Kiosque

## Big Brother avance masqué

Les développements numériques sur les usages d'Internet sont de plus en plus puissants et prégnants. Journalistes et chercheurs veillent et ôtent son masque à Big Brother. Ainsi le site Atlantico a-t-il interrogé (19 mars 2014) le spécialiste du référencement Frédéric Jutant et le sociologue des médias Jean-Marie Charon, sur « *La tyrannie des algorithmes* » imposée aux médias par Google. Un article éclairant, riche d'information et de réflexions.

*Le Monde* n'est pas en reste. Une enquête de son spécialiste Yves Eudes a fait la manchette du quotidien le 12 avril 2014, sous le titre : « *Comment notre ordinateur nous manipule* ». Le journaliste explique que les professionnels de la vente en ligne vont jusqu'à « *deviner nos préférences et anticiper nos intentions* ». ■

<http://www.atlantico.fr/decryptage/liberte-et-diversite-presse-comment-medias-ont-abandonne-determination-ligne-editoriale-quotidienne-google-frederic-jutant-et-je-1014950.html>  
[http://abonnes.lemonde.fr/technologies/article/2014/04/10/big-brother-ce-vendeur\\_4399335\\_651865.html](http://abonnes.lemonde.fr/technologies/article/2014/04/10/big-brother-ce-vendeur_4399335_651865.html)

## Flashes

### « Tri sélectif des journalistes »

C'est l'expression employée par le Syndicat national des journalistes protestant contre le refus du maire PS de Rodez (Aveyron), réélu, de répondre à une demande d'interview d'une journaliste de France 3. Christian Teyssède n'avait pas apprécié la relation faite auparavant d'une plainte judiciaire le concernant. L'élu s'était déjà fait remarquer lors de son précédent mandat pour ses « incivilités » envers les journalistes, sa façon d'être « sélectif dans ses invitations à des conférences de presse », ses menaces et intimidations auprès de ceux-ci. Le SNJ appelle l'élu à respecter la liberté de la presse.

<http://www.snj.fr/spip.php?article5097>

### Les silences de La Dépêche

Parmi d'autres, le site d'ACRIMED (Action – Critique – Médias) relève le silence du quotidien de Toulouse *La Dépêche* sur les ennuis de son propriétaire, Jean-Michel Baylet, par ailleurs sénateur et président du Parti Radical de Gauche, alors qu'il vient d'être mis en examen pour une affaire de « frais de bouche » (remontant à 2004). Pour sa part, Jean-Claude Allanic (membre de l'APCP, ancien médiateur de France 2) note sur son blog « *le silence gêné* » du quotidien à la mort de l'ancien maire de Toulouse Dominique Baudis, adversaire politique de M. Baylet. Le journal ne fait aucune référence à « l'affaire Alègre-Baudis », dans laquelle il s'était illustré par une campagne de dénigrement.

<http://www.acrimed.org/article4312.html>  
<http://www.jeanclaudeallanic.com/>

### La Tribune et les Taxis G7

Pour avoir publié un article commentant l'attitude des Taxis G7 et de son patron Nicolas Rousselet dans le conflit entre taxis et VTC, le site « *La Tribune* » devra aller en justice... Cet article était une libre opinion d'un jeune entrepreneur, intitulé « Taxis, VTC : les fossoyeurs de l'innovation ». Le président de *La Tribune* a répliqué par un autre article : « L'innovation mérite-t-elle une mise en examen ? » Il conclut : « *Dans une période incroyablement difficile pour la presse, la réaction du patron de G7 nous rappelle l'importance de la mission d'informer et d'encourager les acteurs de l'économie à innover* ».

<http://www.latribune.fr/opinions/edits/20140410trib000824685/l-innovation-merite-t-elle-une-mise-en-examen.html>



## Formation

## Le « passeport professionnel » n'a pas encore trouvé son public



Nicole Gauthier (CUEJ Strasbourg).

Une innovation importante en matière de formation professionnelle des journalistes est sortie des Etats généraux de la presse écrite de l'automne 2008 : le « passeport professionnel ». Mis au point en 2011 par la Conférence nationale des métiers du journalisme (la CNMJ regroupe les quatorze écoles dont le cursus est reconnu par la profession), cette formation de quinze journées a été ensuite entérinée par les partenaires sociaux comme une « priorité ».

**De quoi s'agit-il ? De répondre à un besoin minimal** de formation pour les 85% d'entrants dans la profession qui, chaque année, deviennent journalistes sans avoir suivi l'un des cursus reconnus. Dans ces derniers en effet, une sensibilisation au droit des médias, à la déontologie du journalisme et au contexte économique de sa pratique sont au programme. Dans les dizaines d'autres filières, pas forcément... Le « passeport professionnel » a pour but de remédier à cette insuffisance. Le « hic », c'est que les organisations patronales de la presse et de l'audiovisuel n'ont pas voulu le rendre obligatoire, même si les crédits de la formation permanente sont disponibles pour l'assurer.

**Du coup, la demande de formations** de ce type n'a guère été encouragée dans les entreprises médiatiques, les stages sur le numérique accaparant bien davantage les esprits. Les demandes de stages sont très faibles. Le premier Rapport annuel de l'Observatoire de la déontologie de l'information (ODI, novembre 2013) a établi qu'une demi-douzaine de projets avaient été présentés en 2012-2013 à la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ), mais qu'un seul stage, avec trois participants seulement, avait eu lieu à l'IJBA de Bordeaux. Deux établissements, l'ESJ-pro (Lille, Montpellier) et le CUEJ (Strasbourg) proposent en 2014 chacun un stage ; le premier avec quatre modules (juin à décembre), le second en trois modules (avril à août).

**D'autres initiatives se font jour**, dans le domaine du numérique cette fois, qui pourraient inspirer les organismes de formation. Ainsi le site Rue89 a lancé le premier « MOOC » en français (*Massive Open Online Course*), en association avec l'association Global Editors Network et la société spécialisée First Business Mooc : cinq semaines de formation en ligne à « L'information et la communication sur les réseaux sociaux ». Peut-être une piste à explorer dans le domaine de la déontologie. ■

\* <http://www.snj.fr/spip.php?article5091>

\* <http://rue89.nouvelobs.com/2014/03/03/rue89-lance-premier-mooc-francais-journalisme-numerique-250285>



Eric Vinay (ESJ-Pro Montpellier)

## Flashes

## CSA : cannabis 1, sexe 0

Deux interventions du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel illustrent l'action « moraliste » de cet organisme « régulateur ». S'agissant d'un épisode de « Plus belle la vie » (France 3) où il était expliqué comment « rouler un joint », pas de problème... En revanche, i>télé a été mise en garde après la diffusion d'une séquence du film *Nymphomaniac*, comportant des images à caractère sexuel...

## Pape François

## La désinformation, pire péché des médias

Recevant en audience des responsables de radio et télévision d'inspiration catholique (réseau Corallo), le pape François a



déclaré, rapporte Radio Vatican : « Je considère que les péchés les plus graves

que commettent les médias sont ceux qui concernent les contre-vérités et les mensonges, et ils sont trois : la désinformation, la calomnie et la diffamation ». Si la calomnie et la diffamation sont « des péchés mortels », la désinformation est la pire, « c'est ne dire que la moitié des choses, celles qui me conviennent, et ne pas dire l'autre moitié : de sorte que celui qui regarde la télévision ou écoute la radio ne peut bien juger les choses parce qu'ils n'ont pas tous les éléments, car ils ne lui ont pas été livrés ».

\* [http://fr.radiovaticana.va/print\\_page.asp?c=783917](http://fr.radiovaticana.va/print_page.asp?c=783917)

## Agenda

## Congrès de l'UCP2F à Liège

Le 33<sup>e</sup> congrès de l'Union des clubs de la presse de France et francophones (UCP2F) a lieu les 2 et 3 mai 2014 à la maison de la Presse de Liège. Au programme, des ateliers le vendredi 2 mai : « Les journalistes en mal de déontologie » ; « Journalisme : risques et tourments du métier » ; « Formation : le choc des générations » ; « Presse sans papier » ; « La communication à l'heure des réseaux sociaux ». En conférence plénière, samedi 3 mai : « Quelle liberté l'Europe réserve-t-elle à la presse ? »

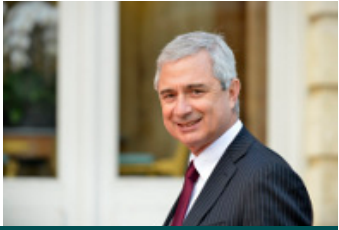
\* <http://www.ucp2f.org/>

## Presse écrite ... (suite de la page 1) Un quotidien en grand péril

Un manager dont l'un des atouts est d'être bien introduit parmi les élites dirigeantes parisiennes et membre du célèbre dîner « Le Siècle » où s'agrègent business, politique... et médias. La rédaction est vent debout.

Ainsi, un quotidien qui fut en son temps l'un des plus novateurs prend-il le chemin, à moins d'un miracle, d'une disparition annoncée. Certes, la santé économique de *Libération* était déjà précaire avant la crise brutale amorcée pour tous en 2008. Mais s'est-on réellement posé les bonnes questions, en termes d'innovation, de positionnement éditorial, de besoins des lecteurs ?

**L'absence de réflexion sur le « cœur de métier »** est la question de fond et elle semble malheureusement souvent absente, tant au niveau des médias eux-mêmes que de la sphère médiatique dans son ensemble, une profession traditionnellement rétive à l'innovation et à la réflexion collective. Les recettes annexes, en plus de la publicité, peuvent être salvatrices (*Le Figaro*, par exemple, en a fourni la démonstration). Mais sans des objectifs et un savoir-faire forts pour l'information, que vaut alors à terme « la marque », ce mot commercial dont on se gargarise facilement et qui cache l'essentiel ? ■ Y. A.

... (suite de la page 1) **L'APCP écrit aux parlementaires**

Claude Bartolone, président de l'Assemblée Nationale.

« Le débat parlementaire sur la protection de la confidentialité des sources des journalistes doit avoir lieu prochainement. Il a semblé à notre association que la problématique de la création d'une instance nationale de déontologie de l'information en France devait vous être présentée à cette occasion.

En effet, suite à notre interpellation en novembre lors des Assises du Journalisme à Metz, Mme Aurélie Filippetti, ministre de la culture et de la communication, avait initié un audit sur « *la question de la création en France d'une instance de déontologie de la presse et des médias* ». Ce rapport, estimait la ministre dans sa lettre de mission, devait notamment servir à « *enrichir la discussion parlementaire lors de l'examen du projet de loi relatif à la protection des sources des journalistes* ». Le ministère a confirmé cette approche le 13 février 2014 lors de la réception du rapport d'audit rédigé par Mme Marie Sirinelli, premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Paris.<sup>1</sup>(...)

**Si la création d'une telle instance est urgente** en France, c'est en raison de la détérioration de la qualité de l'information, tous médias confondus, depuis une trentaine d'années, qui a produit un véritable fossé entre les citoyens et les médias d'information, phénomène beaucoup plus marquant chez nous que dans d'autres pays comparables. Cette fracture a trois conséquences : démocratique (les citoyens ne sont pas bien informés et le débat public s'en ressent), économique (baisse d'audience, de diffusion), professionnelle (médias et journalistes ont perdu une grande partie de leur crédibilité).

**Une majorité de syndicats, sociétés et associations de journalistes** soutiennent cette perspective et militent pour cette création. Tout comme d'importantes organisations de la société civile intéressées par l'information et venant d'horizons divers (ainsi la Ligue de l'enseignement et les CEMEA à travers Enjeux e médias, ou la Confédération nationale des associations familiales catholiques, sont membres de l'APCP, ce qui montre la volonté de convergences de notre démarche). Deux organisations patronales (la Fédération française des agences de presse et le Syndicat national des radios libres) en font aussi partie, mais c'est de ce côté que se manifestent – pour des motifs difficiles à élucider – les plus importantes réticences.

Au contraire, les principaux partis politiques, que nous avons interrogés avant l'élection présidentielle de 2012 et pour certains à nouveau lors d'une table ronde le 13 juin 2013 à la Sorbonne, y sont très favorables

(PS, EELV), favorables (UMP, MODEM, FN) ou n'y sont pas hostiles (PCF). Là aussi les convergences sont manifestes.

C'est dire qu'une instance de déontologie de l'information apparaît à **la majorité des acteurs** (ce point est souligné dans le rapport de Marie Sirinelli) comme une bonne solution, nationale et donc possiblement efficace, à cette lancinante question de la défiance des citoyens envers les médias (ils attendent de ceux-ci un geste fort), pour rétablir la confiance, vitale pour ces mêmes médias comme pour le débat démocratique.

**Les médias et les journalistes réclament** – à juste titre – la plus grande liberté pour l'information, telle que garantie par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, la loi du 29 juillet 1881 et la Constitution de la V<sup>e</sup> République. En retour, les citoyens et leurs représentants légitimes sont en droit de leur demander, voire d'exiger, qu'ils soient en mesure de faire preuve individuellement et collectivement de responsabilité à l'égard de tous ceux auxquels ils s'adressent ou dont ils parlent.

Cela ne peut passer que par une instance indépendante tripartite (éditeurs de média, journalistes, publics)



Jean-Pierre Bel, président du Sénat.

sur le modèle des « conseils de presse » ; par l'autorégulation avec le public, éventuellement reconnue, légitimée, par l'Etat mais fonctionnant en dehors de lui. Le Conseil de déontologie journalistique de Belgique francophone, le plus récent en Europe (2009), fonctionne sur ce modèle depuis plus de quatre ans, à la satisfaction de tous<sup>2</sup>.

**Les parlementaires, qui attribuent chaque année** sous diverses formes d'importants crédits aux médias et aux journalistes, et qui sont aujourd'hui sollicités – légitimement – pour protéger davantage la liberté d'exercice de ce métier, ne peuvent-ils pas eux aussi agir pour inciter éditeurs de médias et journalistes à créer, avec leur soutien et celui de l'exécutif, l'instance attendue ? Ce serait une avancée notable, sans dommage pour les deniers publics, en faveur de la démocratie et de l'avenir des médias français. Toute forme de proposition législative susceptible de favoriser la naissance de cette instance serait la bienvenue. » ■

1-<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actualites/Missions-et-rapports/Autoregulation-de-l-information-Comment-incarner-la-deontologie> et <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Presse/Communiqués-de-presse/Remise-du-rapport-de-Marie-Sirinelli-Autoregulation-de-l-information-Comment-incarner-la-deontologie-a-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication>

2-Le décret du Parlement de la Communauté française de Belgique (équivalent d'une loi en France), qui a permis la création du CDJ, a été voté après une longue concertation sous l'égide de la ministre de la communication. Il figure en annexe du rapport de Mme Marie Sirinelli (voir note 1).

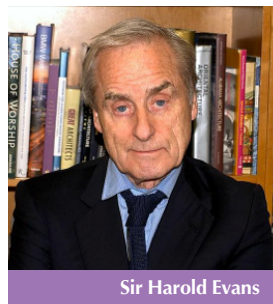


## Royaume-Uni

### Plusieurs quotidiens lancent un « Observatoire » des médias Confusion à Londres pour faire évoluer l'actuel conseil de presse

Quelle sera l'institution qui remplacera la *Press Complaints Commission*, le conseil de presse britannique ? Les acteurs n'en finissent pas de tergiverser. La « Charte royale » proposée par les trois principaux partis politiques est entachée, aux yeux de nombreux médias, du péché originel de sa naissance en milieu politique.

Plusieurs grands quotidiens (le *Mail*, le *Telegraph* et le *Sun*) ont donc proposé la création de l'IPSO (*Independent Press Standards Organisation*) ; les membres d'une commission de nominations ont été choisis et l'organisme devrait fonctionner d'ici quelques semaines. L'association des victimes d'écoutes téléphoniques "Hacked Off" estime toutefois que l'IPSO n'est que le « minable fac simile » d'une PCC discréditée, trop dépendant de « l'industrie » médiatique. D'autres lui reprochent d'ignorer le public et de ne respecter que le tiers des 38 recommandations du juge Leveson<sup>1</sup> pour sortir de la crise (voir *Le Bulletin de l'APCP* n°s 23 et 31 notamment).



Sir Harold Evans

Un projet rival *Impress*<sup>2</sup> (Observatoire Indépendant de la Presse) a alors été lancé par un groupe de journalistes, d'avocats et de philanthropes militants de la liberté de la presse, qui ont le soutien de Sir Harold Evans, ancien patron du *Sunday Times*. Evans estime que c'est le seul projet « vraiment indépendant des intérêts politiques et commerciaux qui pourra se consacrer uniquement à la qualité de la presse<sup>3</sup> ».

*Impress* se veut indépendant de la politique et des propriétaires de journaux, financièrement abordable pour les médias de petite taille et en ligne, et il rendra des comptes au public. *Impress* demandera à chacun des médias membres de se doter de sa propre médiation avec le public et se propose d'agir en arbitre, d'enquêter sur les plaintes et d'imposer corrections et amendes, jusqu'à un million de livres. La participation sera volontaire et contractuelle (les hommes politiques sont exclus d'office). Ce sera une association à but non lucratif financée par les souscriptions des membres et des donations. L'auteur de la saga Harry Potter, J.K. Rowling, a promis de doubler les donations jusqu'à concurrence de 25.000 £.

Devant la lenteur de la mise en place d'une régulation indépendante et la profusion de projets, un journal a craqué : le *Financial Times* a décidé de s'autoréguler seul. Le patron du journal, Lionel Barber, a promis un système « crédible et solide, capable de faire face aux défis actuels ». Il nommera notamment un médiateur (appelé *editorial complaints commissioner*) indépendant de la direction. Il rejoindrait ainsi le *Guardian* et l'*Observer*, qui ont des médiateurs de longue date. ■ Didier EPELBAUM

<sup>1</sup> Le Media Standards Trust.

<sup>2</sup> <http://impressproject.org/>

<sup>3</sup> <http://www.pressgazette.co.uk/impress-proposes-rival-system-press-regulation-backing-sir-harold-evans>

## Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Christine Menzaghi, secrétaire, cmenzaghi@laligue.org, 06 84 01 55 28

Kathleen Grosset, trésorier, kgrosset@gmail.com, 06 12 73 12 30

## Etats-Unis

### Le TAO du journalisme

Connaissez vous le TAO du journalisme ? Reprenant à dessein le terme de philosophie chinoise (la « voie »), cet acronyme anglais signifie « transparent, accountable, open ». Soit transparence, responsabilité, ouverture. Lancée en 2010 par le directeur du conseil de presse de l'Etat de Washington, l'idée est de promouvoir ces valeurs, y compris dans la sphère des blogs et des réseaux sociaux. Un label affiché sur le site prévient le public de cet engagement, et en fait le gardien. Quatre ans après, le succès reste toutefois limité.



Concrètement, tout émetteur d'information qui affiche le logo « TAO of Journalism » prend un triple engagement vis-à-vis du public. Etre transparent sur ce qu'il est, ses antécédents et sa formation, ses soutiens financiers, ses engagements partisans, ses conflits d'intérêts... Etre responsable, c'est-à-dire reconnaître rapidement une erreur de fait et publier correctif ou au moins clarification sans attendre. Etre ouvert, en acceptant de donner la parole à des points de vue contraires au sien.

Le contrôle de ces principes est laissé aux internautes. Quiconque arbore le label proclame qu'il prend les trois engagements, et accepte par avance, s'il les viole, d'être « réprimandé, critiqué et malmené en public par la puissance impressionnante de l'Internet ».

Au 12 avril 2014, seuls 22 journalistes ou blogueurs, 14 médias et 21 médias étudiants étaient référencés. ■ Pierre GANZ

\* <http://taoofjournalism.org/>

\* Voir aussi sur <http://apcp.unblog.fr/?p=1462> la disparition récente du Washington Press Council.